

**Ville de BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
**Plan et Autorisations**  
**MM. J. NEIRINGS et G. GEMOETS**  
Boulevard Anspach, 6  
**B – 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : E-082V/05  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1866/s.390  
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

**Objet : BRUXELLES. Place de la Vieille Halle aux Blés, 34.**  
**Réaménagement d'un établissement Horeca et placement d'une enseigne – nouveaux plans.**

En réponse à votre lettre du 6 avril 2006, en référence, reçue le 14 avril 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 26 avril 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Pour rappel, la CRMS a émis un premier avis de principe défavorable en sa séance du 21 décembre 2005 sur le réaménagement d'un commerce horéca au rez-de-chaussée de cet immeuble de style néoclassique située à proximité de plusieurs biens classés, dont les n°29 et 31 de la même place.

La Commission observe que plusieurs de ses remarques ont été rencontrées par les auteurs de projet, notamment la conservation de la vitrine existante. Elle émet toutefois les réserves suivantes :

- La proposition du parement en pierre de taille pour le rez-de-chaussée est abandonné. La CRMS demande que l'enduit qui sera appliqué corresponde à celui des étages supérieurs afin d'harmoniser l'ensemble de la façade (composition et couleur).
- Le projet de la frise décorative en terre cuite est abandonné. Toutefois, la simulation jointe au dossier qui ôte la toile au-dessus de la vitrine laisse apparaître une disproportion dans le rapport entre le rez-de-chaussée et le premier étage (suite à un remaniement antérieur ?).

La CRMS considère dès lors que la mise à nu de ce bandeau ne constitue pas une réelle amélioration. Elle encourage l'auteur de projet à maintenir un dispositif qui atténue cette disproportion (par ex : une tente solaire comme il existe) et d'abandonner le projet de lettres en tube de néon.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

J. DEGRYSE  
Président